

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220610-002864-DE
Date de télétransmission : 10/06/2022
Date de réception préfecture : 10/06/2022

GF/EB

N° 002864

Affaires Culturelles -
Convention 2022
d'objectifs et de
moyens entre la ville
d'Apt et l'association
Apt Musique et
développement (AMD)
pour l'organisation de
l'évènement « Insane
Festival 2022 »

Affiché le :

Le mardi 7 juin 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 31/05/2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Frédéric SACCO (5ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 26

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 5

Vu, le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi 2000-231 du 12 avril 2000, fixant un seuil de 23 000 € à partir duquel il y a lieu d'établir une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiant d'une subvention d'une collectivité pour assurer son activité.

Considérant, la nécessité de formaliser, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, le partenariat avec l'association Apt Musique et Développement pour l'organisation et la réalisation de l'évènement « Insane Festival 2022 » ;

Il est rappelé au conseil que le développement des publics et l'accès pour tous à une offre culturelle qualitative et diversifiée sont des enjeux majeurs de la politique culturelle de la ville d'Apt.

En conséquence, il est présenté au conseil municipal, le projet de convention

d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 entre la ville d'Apt et l'association Apt musique et développement.

La présente convention a pour objet d'établir les modalités de la collaboration entre les différents signataires de la convention en définissant :

- Les engagements de l'association pour répondre aux objectifs ;
- Les engagements de la ville d'Apt pour en permettre la réalisation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220610-002864-DE

Date de télétransmission : 10/06/2022

Date de réception préfecture : 10/06/2022

APPROUVE la convention annuelle 2022 ci-annexée à la présente délibération.

DIT, que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget principal de la commune.

MANDE Madame le Maire aux fins d'établir, conclure et signer la convention objet de la présente délibération ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

